



Examen en vue du recrutement et de la constitution des réserves
de recrutement de juristes bilingues HR

Vous recherchez un emploi passionnant et polyvalent ? Voulez-vous devenir notre nouveau collègue ?

La Chambre des représentants organise un examen en vue du recrutement et de la constitution des réserves de recrutement de juristes (attaché) HR bilingues.

Qui sommes-nous ?

Le cœur de la politique belge bat à la Chambre des représentants. Les 150 députés, qui sont élus directement tous les cinq ans, représentent l'ensemble de la population belge. Ils débattent ensemble de questions de société et veillent à ce que nos lois soient adaptées à l'évolution rapide de notre environnement. Les députés contrôlent également le gouvernement fédéral. Le débat et le contrôle sont de première importance dans une démocratie.

La Chambre fonctionne grâce à la collaboration de quelques 600 fonctionnaires motivés, qui travaillent chaque jour pour soutenir les députés dans leur travail. Les valeurs fondamentales des fonctionnaires de la Chambre sont la motivation, l'intégrité, le respect, l'esprit d'équipe et la flexibilité.

Que fait le service HR de la Chambre ?

Le service HR est responsable de la gestion administrative et financière des membres du personnel statutaire (environ 600) et des collaborateurs politiques (environ 450). Ces membres du personnels et collaborateurs sont soumis à divers statuts qui sont en principe spécifiques à la Chambre. Les membres du personnel de la Chambre et du Sénat entrés en service récemment sont soumis au statut du personnel harmonisé.

Par ailleurs, le service HR effectue une tâche à part entière, propre au HR, pour les membres du personnel statutaire, à savoir la gestion du recrutement et de la sélection, les évaluations et la gestion des carrières (mutation, examens internes, promotions).

Qu'attend-on de vous en tant que juriste HR ?

- vous êtes **responsable des statuts** du personnel et des collaborateurs :
 - o vous rédigez les nouvelles dispositions pour les statuts ;
 - o vous formulez des avis juridiques sur l'application des statuts .

- vous **effectuez le suivi des dossiers complexes** :
 - o vous traitez les dossiers qui demandent un suivi juridique spécifique tels que la discipline, les démissions, les évaluations défavorables, les promotions, etc.
 - o vous rédigez des projets de décision exhaustifs et motivés pour les organes de gestion de la Chambre.
- vous **maitrisez les risques juridiques** :
 - o vous suivez les développements actuels dans les branches du droit concernées.
 - o vous proposez les mesures adéquates pour parer aux risques, aussi bien dans les dossiers administratifs que sur le plan normatif (statuts).

Votre profil en tant que juriste HR

- vous êtes titulaire d'un master en droit avec une bonne connaissance du droit de la fonction publique et disposez idéalement d'une première expérience professionnelle dans ce domaine du droit ;
- vous avez une belle plume juridique et vous livrez un produit fini tant pour les textes normatifs que pour les dossiers individuels ;
- vous êtes capable de traduire et d'expliquer de manière compréhensible des questions juridiques complexes ;
- vous travaillez avec précision, êtes orienté vers les résultats et disposez de solides compétences analytiques ;
- vous êtes résistant au stress ;
- l'intégrité et la discrétion sont des qualités qui vous caractérisent ;
- vous avez de bonnes capacités de communication en néerlandais et en français.

En savoir plus sur la fonction ?

Inscrivez-vous au plus tard le lundi 17 avril 2023 à 12h, à l'une de nos séances d'information volontaires organisées le mercredi 19 avril 2023 à 18h et samedi 22 avril 2023 à 10h, à la Chambre des représentants, de préférence via le formulaire d'inscription que vous retrouverez [ici](#) ou en envoyant un e-mail à examen@lachambre.be

Qui peut participer ?

Les candidats :

- 1° sont citoyens de l'Union européenne ;
- 2° ont une conduite irréprochable (au moment de l'entrée en service éventuelle, vous devez présenter un extrait du casier judiciaire, ancien certificat de bonne vie et mœurs);
- 3° jouissent des droits civils et politiques ;

- 4° sont porteurs d'un diplôme établi de master, licencié ou docteur en droit.
Les étudiants de dernière année sont également admis, à condition qu'ils aient obtenu le diplôme lors d'une éventuelle entrée en service.

La langue du diplôme détermine le rôle linguistique auquel le candidat appartient.

Sont également admis : les diplômes ou certificats d'études obtenus à l'étranger qui, en vertu d'accords ou conventions internationales ou en application de la loi ou du décret, sont déclarés équivalents aux titres précités, de même que les diplômes reconnus conformément à la procédure définie par les arrêtés royaux des 6 et 22 mai 1996 qui prennent en considération les dispositions des directives européennes relatives à un système général de reconnaissance des diplômes.

Ces conditions doivent être remplies à la date limite d'inscription, à savoir au **28 avril 2023**.

Quelle est la procédure de recrutement ?

La procédure de recrutement est composée de trois parties. Chaque épreuve est éliminatoire.

Première partie : Test linguistique :

Tests organisés par le Selor (certificat article 14, alinéa 1).

Pour réussir et ainsi être en possession du certificat Article 14 alinéa 1, vous devez obtenir au moins 50/100 à chacun des 4 modules qui composent le test (écouter, parler, lire et écrire). Pour ce faire, Selor vous invitera à 3 reprises. Ce n'est que lorsque vous aurez réussi un module que Selor vous invitera au module suivant.

Plus d'infos : [Tests et certificats | Travaillerpour.be](#)

Si vous disposez déjà d'un certificat d'aptitude linguistique du Selor, veuillez nous fournir une copie lors de votre inscription. Veuillez nous faire également savoir si vous avez réussi certains modules sans avoir obtenu le certificat. Nous vous ferons alors savoir si le Selor vous octroie une dispense partielle ou totale pour notre test linguistique.

Le score obtenu pour le test linguistique ne sera pas pris en compte dans le classement final.

Timing mai-juin (sous réserve)

Deuxième partie : épreuve spécifique :

Cette épreuve consiste à :

Résoudre des questions et problèmes relatifs aux matières traitées dans le service HR suivi éventuellement d'une défense orale.

Toutes les informations nécessaires seront fournies lors de l'examen.

Minimum requis : 24/40.

Timing septembre (sous réserve)

Troisième partie : Interview Star :

Cette épreuve consiste en un entretien afin d'évaluer la motivation et les compétences suivantes :

- communiquer ;
- faire preuve de fiabilité ;
- agir de manière orientée service ;
- atteindre les objectifs ;
- s'auto développer.

Minimum requis : 60 %

Timing : octobre – novembre (sous réserve)

Chaque partie de l'examen est éliminatoire.

Les candidats qui auront réussi seront classés suivant le score total (maximum 60) obtenu à l'épreuve spécifique (cotée sur 40 points) et à l'interview Star (cotée sur 20 points) et seront inscrits dans une réserve de recrutement valide pendant deux ans.

Des informations complémentaires relatives à l'examen peuvent être obtenues auprès du service HR (examen@lachambre.be).

Que vous offre la Chambre ?

a) TRAITEMENT - CARRIERE

Le traitement annuel brut indexé de début de carrière est de € 58 829,06 € à 79 039,89 €, selon l'expérience professionnelle du candidat au moment de son entrée en service.

Après une période d'essai d'un an (au grade d'attaché) et une évaluation finale positive, le candidat peut être nommé à titre définitif.

La Chambre offre diverses opportunités de changer de fonction au sein de la Chambre après une certaine période. La mobilité interne est possible et même encouragée.

b) AUTRES

- Pécule de vacances ;
- Indemnité de fin d'année ;
- La gratuité des transports publics, une indemnité pour frais de déplacement domicile-lieu de travail ou une indemnité vélo ;
- Assurance hospitalisation gratuite pour vous et votre famille et autres assurances ;
- Possibilités d'évolution de carrière ;
- Offre de formation ;
- Télétravail à temps partiel ;
- Intervention dans votre abonnement internet et indemnité pour télétravail ;
- Régime de vacances avantageux ;
- Restaurant d'entreprise ;
- Possibilités d'activités sportives et de loisirs.

N'hésitez pas à postuler !

c) INSCRIPTION

Les **candidatures** avec **curriculum vitae** et **copie du diplôme** (Les étudiants de dernière année doivent fournir la copie du diplôme dès que ce dernier est disponible) accompagnés des documents nécessaires et/ou des informations concernant le certificat d'aptitudes linguistique du Selor doivent être soumises **au plus tard le vendredi 28 avril 2023** :

- de préférence **par e-mail** à examen@lachambre.be avec mention du **code JUHR2023 en objet de l'e-mail** (les e-mails sans objet sont considérés comme des spams et ne seront pas traités) ;
- par courrier à la Chambre des représentants, service HR, secrétariat des Examens, Place de la Nation 2 – 1008 Bruxelles.

Les candidatures antérieures doivent être renouvelées.

La Chambre des représentants attache une grande importance à la diversité et souhaite dès lors offrir un environnement de travail où chacun puisse s'épanouir pleinement et valoriser au mieux ses talents et compétences, quels que soient son âge, son sexe, son origine ethnique, son handicap, ses convictions religieuses ou son identité culturelle.

C'est notamment dans ce contexte que l'organisation pratique de l'examen pourra, dans des limites raisonnables, être adaptée à la situation des candidats porteurs d'un handicap. La Chambre travaille à cet effet en coopération avec le SPF Bosa (DG R&D - cellule Diversity - WTC III, Bd Simon Bolivar 30/boîte 1, 1000 Bruxelles).

Si vous souhaitez bénéficier d'aménagements raisonnables, veuillez introduire votre demande par le biais du lien suivant (se connecter > mon dossier > CV > données personnelles).

Lien : <https://travaillerpour.be/fr>

Seuls seront admis aux épreuves de sélection les candidats qui auront renvoyé leur curriculum vitae avec une copie de leur diplôme au plus tard à la date limite d'inscription et qui remplissent les conditions d'admissibilité.

Le secrétariat des examens accusera réception des candidatures.